

claire que tel n'est point le cas et je défie toute contradiction sur ce point. Nous avons importé 5,635,411 minots de blé ; valeur, \$6,510,148 ; droit américain, 20 pour cent, \$1,127,082. Le nouveau tarif impose un droit de 15 centins par minot, ce qui donnera aux cultivateurs canadiens \$845,311 sous forme de protection pour le blé contre la concurrence américaine. Nous avons importé 146,823 minots de seigle, valeur, \$77,398 ; droit américain, 15 centins par minot, \$22,023 ; nouveau droit canadien, 10 centins par minot, \$14,682. Pois et fèves importés, 9,589 minots valeur, \$18,729 ; droit américain, \$958 ; nouveau droit canadien, \$958. On voit par là que nous avons importé un total de 15,643,706 minots des différents grains, représentant une valeur de \$10,630,578. Sur ce montant le droit américains est de \$2,150,367 ; le nouveau tarif canadien impose sur cette même quantité de grain, des droits représentant une somme de \$1,676,628. Il en résultera que nos cultivateurs seront protégés, pour ce montant contre les grains américains, tandis que le tarif Mackenzie les mettait à la merci du cultivateur américain qui leur faisait une concurrence égale sur nos propres marchés et jouissait, en outre, d'une forte protection chez lui.

Maintenant, parlons de la farine. L'an dernier, nous en avons importé 314,520 barils ; valeur, \$1,866,101. Droit américain de 20 pour cent, \$373,220 ; le nouveau droit canadien de 50 centins par baril, produira \$157,260. Nous avons importé 1,883 barils de farine de seigle ; valeur, \$8,655 ; droit américain de 10 pour cent, \$865 ; nouveau droit canadien, 50 centins par baril, \$941. Nous avons importé 226,850 barils de blé d'inde ; valeur, \$619,380 ; droit américain de 10 pour cent, \$61,938 ; le nouveau droit canadien de 40 centins par baril, produira \$90,742. Nous avons importé 2,949 barils de farine d'avoine ; valeur, \$22,226 ; droit américain, \$2,949 ; il en sera de même sous le nouveau tarif canadien.

Ces chiffres prouvent que nous avons importé 546,202 barils de grains moulus, farine, farine d'avoine, etc., représentant une valeur de \$2,516,362, sur lesquels le gouvernement Mackenzie n'imposait pas de droits, bien que le tarif américain représentât une somme de \$438,972 ; le

M. COUGHLIN.

nouveau tarif nous donnera une protection de \$251,892 sur les grains moulus.

Nos importations de viandes sont très-considérables. Nous avons importé, l'an dernier, 10,248,020 livres de lard, valant \$640,696 ; le droit américain de 1 centin par livre représente une somme de \$102,480 ; l'augmentation des droits canadiens est insignifiante ; elle devrait être élevée davantage. Nous avons importé 2,825,169 livres de jambon et lard fumé ; valeur, \$220,945 ; droit américain, 2 centins par livre, \$56,503 ; nouveau droit canadien, le même. Sous l'administration Mackenzie, le droit canadien n'était que de 1 centin. Nous avons importé 513,782 livres de bœuf ; valeur, \$31,792 ; droit américain, 1 centin la livre, \$5,137 ; nouveau droit canadien, le même. Nous avons importé 2,345,807 livres de saindoux ; valeur, \$213,603 ; droit américain, 2 centins la livre, \$46,916 ; nouveau droit canadien, le même ; mais l'ancien gouvernement ne faisait payer que 1 centin. Nous avons importé 5,473 livres de mouton ; valeur, \$339 ; droit américain, \$54 ; nouveau droit, le même. Nous avons importé un total de 15,938,251 livres de viandes américaines évaluées à \$1,107,375 ; droits américains, \$211,090 ; nouveaux droits canadiens, \$211,090 ; droits sous l'ancien gouvernement, \$159,380.

Je parlerai maintenant des chevaux et du bétail. Nous avons importé 1,587 chevaux évalués à \$60,458 ; droit américain, 20 pour cent, \$12,098 ; nouveau droit canadien, le même, \$12,091 ; droit sous le gouvernement Mackenzie, à 10 pour cent, \$6,045. Il a été importé 5,120 têtes de bétail évalués à \$83,471 ; droit américain, 20 pour cent, \$16,694 ; nouveau droit canadien, le même ; sous l'administration Mackenzie, le droit de 10 pour cent a produit \$8,347. Maintenant 10,506 moutons évalués à \$20,444, ont été importés au Canada, droit américain, 20 pour cent, \$4,088 ; nouveau droit canadien, le même ; mais, sous le gouvernement Mackenzie, seulement la moitié de ce montant. Nous avons importé 14,704 porcs évalués à \$116,922 ; droit américain, 20 pour cent, \$23,384 ; même montant sous le nouveau tarif canadien ; mais sous le gouvernement Mackenzie, la moitié seulement. En résumé, nous avons donc importé des chevaux et du bétail pour un montant total de \$281,295, sur